

# la RECHERCHE à l'Université

10<sup>es</sup> journées scientifiques

## Colloque

Le droit le possible et l'impossible

Mardi 26 avril 2016: 9h00 - 18h00

salle FA.001



Campus de Toulon  
Porte d'Italie

 UNIVERSITÉ  
DE TOULON

# LE DROIT LE POSSIBLE ET L'IMPOSSIBLE

« Le sentiment des frontières, voilà ce qui est mystique » L. Wittgenstein T. 6.45

Les relations que tisse le droit avec le possible et l'impossible sont complexes et concernent le droit comme le juriste. S'agissant du droit, force est de constater qu'il intègre de plus en plus le contingent et le probable. S'agissant du juriste, l'usage de ces termes apparaît bien souvent sous la fausse clarté d'un truisme selon lequel : ce qui est impossible est ce qui n'est pas possible... Cette complexité semble heurter une conception traditionnelle et logique du droit selon laquelle celui-ci détermine le périmètre même de ce qui est possible « en droit » et donc de ce qu'il considère comme étant les conditions nécessaires propres à l'existence de ce que pourra être son ordre spécifique. En ce sens, une réflexion sur ce qui est impossible en relation avec le droit implique une réflexion ontologique à l'égard du droit lui-même : l'impossible c'est ce qui ne peut « être » dans le cadre du droit.... L'impossible se manifeste ainsi comme *l'absurde* : « ce » envers quoi le droit ne peut que rester *sourd*.

Cette approche du droit par l'impossible ouvre, dès lors, de vastes espaces de réflexions... non seulement les frontières du possible et de l'impossible sont mouvantes (ce qui était physiquement impossible hier pouvant devenir possible demain...) mais le niveau d'intervention de ces modalités est lui-même susceptible de varier (l'impossibilité peut être ainsi physique ; logique ; argumentative...).

Ce colloque tentera ainsi de dégager les modalités d'apparition de l'impossible dans l'instauration du droit ainsi que dans le jeu des règles juridiques mises en œuvre au sein du droit. Cependant, il développera également - et de manière plus originale - ce que le juriste doit et peut désirer comme impossible dans le contexte de notre contemporanéité juridique. Entre le droit possible institué par le droit et le désir d'impossible dont est parfois porteur le juriste voilà que l'élabore l'espace même de cette réflexion.

## Ouverture du colloque.

Propos introductif : Monsieur le professeur Paul Amselek, professeur émérite Université Panthéon-Assas (Paris II) : « **Brefs prolégomènes à une réflexion sur les rapports du droit avec le possible et l'impossible** »

### *I – Le possible, l'impossible et la compréhension du droit*

M. le professeur Lorenzo Passerini Glazel, Università di Milano-Bicocca : « **Typicité et impossibilité dans le droit** » ;

Monsieur le professeur P. Di Lucia, Dipartimento di Scienze giuridiche « Cesare Baccaria », Università degli studi di Milano : « **Dinamica della impossibilità normativa/dinamica de l'impossibilità normativa** » ;

M. Le professeur Bjarne Melkevik, Université Laval, Québec : « **Le réalisme et la possibilité de droit** » ;

Monsieur le professeur Philippe Pédrot, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Contentieux », Faculté de droit de l'Université de Toulon : « **Le possible de la technique** » ;

Discussions...

### *II – Le possible l'impossible et l'action juridique*

Monsieur le professeur Philippe Saunier, Université de Nice Sophia Antipolis: « **Le possible et l'impossible dans le cadre des finances publiques** » ;

Monsieur le professeur Jean-Christophe Roda, CDPC, Faculté de droit de l'Université de Toulon : "**L'impossible et le droit économique**"

M. Michael Revert, Conseiller à la Cour administrative de Marseille « **L'impossible pour le juge administratif. Une brève analyse de la jurisprudence** » ;

M. Le professeur Slim Laghmani ; Faculté des Sciences juridiques, Politiques et sociales de Tunis, Université de Carthage : « **Le désir d'impossible en droit international** » ;

Discussions...



## C.E.R.C

Centre d'Etudes et de Recherche sur les Contentieux  
Faculté de droit de TOULON

35, Av. A. DAUDET  
B.P. 1416  
83056 TOULON Cédex

Tél : 04.94.46.75.97 / Fax : 04.94.46.78.09  
Courriel : [secretariat-cerc@univ-tln.fr](mailto:secretariat-cerc@univ-tln.fr)